

4.5.3.10 Roundup WeatherMAX (glyphosate d'automne)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 18-10-2021

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 9
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 23
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 1
- Mauvaises herbes :
 - Répression du **kalmia à feuilles étroites**.
- Moment d'application :
 - Pour les bleuetières **nouvellement établies**;
 - Privilégier une application localisée;
 - Appliquer à **l'automne** lorsque les plants de bleuets ont **perdu 95 %** de leurs feuilles (fin octobre ou novembre);
 - Les feuilles des plants de kalmia doivent être **vertes à au moins 50 %** au moment de l'application;
 - Ne pas appliquer avant que les plants de bleuets aient subi **une ou deux fortes gelées automnales**;
 - Appliquer l'herbicide **avant de tailler** les plants de bleuets;
 - Attendre **au moins 14 jours après l'application** avant de faucher ou au plus tard le printemps suivant, avant le 15 mai.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.3.10 Roundup Weather.MAX (glyphosate d'automne)

- Taux d'application et mélange :
 - Dose : **1,67 L/ha**;
 - Taux d'application : **200 à 300 L/ha**;
 - **Ne pas ajouter d'adjuvant (Agral, Ag-surf)**.

- Renseignements sur le produit :
 - Herbicide de contact non sélectif;
 - Les **symptômes** apparaissent en **2 à 4 jours** après le traitement sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, mais ils n'apparaissent souvent qu'après **7 à 10 jours** sur la plupart des mauvaises herbes vivaces;
 - Pas d'effet résiduel;
 - Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut réduire l'efficacité du traitement.

- Restrictions :
 - **Application terrestre** seulement;
 - Les applications ne doivent pas être effectuées **dans des années consécutives** dans le même secteur traité;
 - **Ne pas traiter** lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre;
 - Ne pas laisser la solution d'herbicide entrer en contact, directement ou par dérive, avec l'écorce verte ou le feuillage non dormant des tiges de plants de bleuets nains. Tout contact de ce produit avec des plants autres que ceux en dormance peut causer de graves dommages à la récolte;
 - Un temps **extrêmement froid ou nuageux** au moment de l'application peut réduire l'activité du produit et retarder les symptômes de suppression;
 - Lorsque **l'eau est boueuse**, les résultats peuvent être moins satisfaisants;
 - **Maintenir l'agitation** lors du mélange et de l'application du produit;
 - L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une **formation excessive de mousse**;
 - Éviter d'appliquer le produit si de **fortes pluies sont prévues**;
 - Délai sans pluie : **4 heures**;
 - Délai de réentrée : **12 heures**;
 - Délai avant récolte : **550 jours**;
 - **Zones tampons** : 15 m des habitats aquatiques, 30 m des puits et 15 m des habitats terrestres.

- Entreposage :
 - Éviter de contaminer les semences et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

- Équipements de protection :
 - Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes;
 - Pendant le mélange et le chargement, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).

RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2021

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

